



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 18 décembre 2023**  
**Délibération n° 2023-12-111**

**Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Sylvine THIROT**

**Conseillers en exercice : 36**

**Conseillers présents : 25**

**Pouvoirs : 2**

**Conseillers titulaires présents :** Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

**Pouvoirs :** M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,  
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

**Absents :** Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

**Secrétaire de séance :** Mme Anne CASSIER

Pour faire face au développement des services intercommunaux et à la gestion de compétences nouvelles, la Communauté de communes a renforcé son service administratif par le recrutement d'un agent supplémentaire, rédacteur territorial, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

En conséquence, et eu égard à la nouvelle répartition des tâches administratives et à la configuration des locaux de la Communauté de communes, nous devons revoir à la baisse le temps de mise à disposition de Madame Sylvine Thiot, agent communal de Sainte-Montaine, passant de 12 heures par semaine à 8 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ainsi, il est proposé de conclure un avenant à la convention de mise à disposition signée le 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour une durée de trois ans entre la commune de Sainte-Montaine et la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

L'article 2 « conditions d'emploi » de la convention de mise à disposition est modifié comme suit :

Le travail de Mme Sylvine THIROT est organisé par la Communauté de communes Sauldre et Sologne dans les conditions suivantes :

- 8 heures par semaine (les jeudis et vendredis matins) au siège de la Communauté de communes Sauldre et Sologne sis 7 rue du 4 septembre 18410 Argent-sur-Sauldre. Pour effectuer les missions de gestion financière et suivi des contrats relatifs à la gestion du service public des déchets. La gestion des congés de Mme Sylvine THIROT demeure de la compétence de la commune de Sainte-Montaine.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 ;

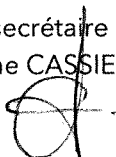
Vu l'avis du comité social territorial du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher en date du 18 décembre 2023 ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

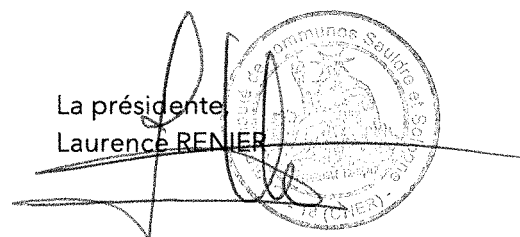
**Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de Madame Sylvine Thiot, ci-annexée.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,  
Anne CASSIER



La présidente  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.